

Oisans - Valbonnais

NATURA 2000

Lettre d'information • n°1 - juin 2014

Édito

Nous avons le plaisir de vous présenter la première lettre d'information des sites Natura 2000 de l'Oisans et du Valbonnais. Cette lettre vous informera régulièrement sur la vie des sites Natura 2000 du massif du Taillefer, du Col d'Ornon, de la plaine d'Oisans. Ces territoires détiennent des qualités environnementales exceptionnelles : ils abritent un nombre important d'espèces animales et végétales participant à la richesse biologique locale, nationale et même européenne.

C'est Justine Coulombier qui anime actuellement ces trois sites pour le compte du Parc national des Ecrins, conscient de l'intérêt de préserver et de gérer cette biodiversité.



La préservation de ce patrimoine naturel ne peut se faire sans la participation active de l'ensemble de la population locale. Cette démarche participative et collective qui s'appuie sur la base du volontariat devrait permettre de maintenir

dans un bon état de conservation ces milieux naturels d'intérêt européen garant d'un cadre de vie de qualité pour les générations à venir.

L'objet de cette première lettre est de vous faire découvrir la démarche Natura 2000, son application sur le territoire ainsi que les premières actions mises en œuvre. Au fil du temps, nous espérons que cette lettre témoignera de l'engagement du plus grand nombre dans la préservation de ces sites naturels !

Christian Pichoud

*Conseiller Général du canton de Bourg d'Oisans
Président du Parc national des Ecrins*

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique : le réseau Natura 2000. Sur ces sites, chaque état européen s'engage à assurer le maintien et la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en tenant compte des activités humaines du territoire. Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe. En France, le réseau comprend 1 753 sites qui couvrent 12,5 % du territoire.



Pour chaque site Natura 2000, un Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux et validé par un Comité de pilotage. Le document est ensuite mis en œuvre au travers d'outils de gestion : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000, les mesures agroenvironnementales.

Carte d'identité des sites Natura 2000



Buxbaumie verte

Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer

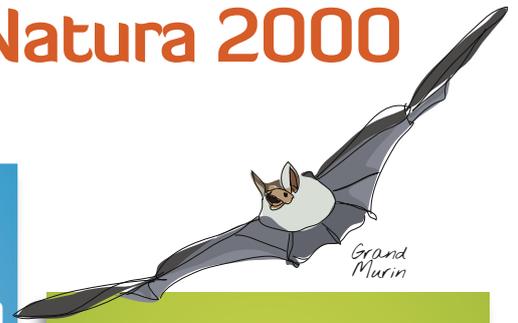


- Surface concernée : 3707 ha
- Communes concernées : la Morte, Laval-dens, Livet-et-Gavet, Ornon, Oulles
- 645 espèces végétales inventoriées parmi lesquelles 2 sont d'intérêt communautaire : la Buxbaumie verte et le Botryche simple
- 191 espèces animales inventoriées dont le Loup et le Lynx, espèces d'intérêt communautaire de passage.
- 27 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : tourbières, landes, pelouses sèches, végétation des rochers, forêts d'épicéas, ...

Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon



- Surface concernée : 4775 ha
- Communes concernées : Chantelouve, Entraigues, Le Périer, Ornon, Oulles, Valbonnais, Villard Reymond.
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire : le Sabot de Vénus et la Buxbaumie verte
- 8 espèces animales d'intérêt communautaire : Rosalie des Alpes, Loup, Lynx, Chabot, Ecrevisse à pieds blancs, Grand Murin, Damier de la succise, Murin à oreilles échancrées
- 16 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires : forêt alluviale, prairies de fauche, pelouses sèches, landes, végétation des rochers, hêtraies, tuffière...

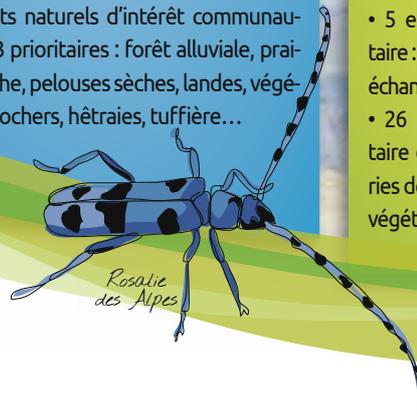


Grand Murin

Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants



- Surface concernée : 3477 ha
- Communes concernées : Allemont, Auris, Bourg d'Oisans, La Garde, Le Freney d'Oisans, Mont de Lans, Oz en Oisans.
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire : le Sabot de Vénus et le Trèfle des rochers
- 5 espèces animales d'intérêt communautaire : Grand murin, Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Chabot, Sonneur à ventre jaune
- 26 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : forêt alluviale, prairies de fauche, pelouses steppiques, tuffière, végétation des rochers, hêtraies...



Rosalie des Alpes

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

Les espèces d'intérêt communautaire sont mentionnées à **l'annexe II de la directive « Habitats »**. Elles ont été choisies car elles sont **en danger de disparition, vulnérable, rare ou endémique**.



Sonneur à ventre jaune

Des espèces rares



Trèfle des rochers



Damier de la Succise



Ecrevisse à pieds blancs



Sabot de Vénus



Grand Murin



Buxbaumie verte

Un territoire d'une grande richesse

Les tourbières du Taillefer

Il y a 12 000 ans, en se retirant le glacier situé sur le massif du Taillefer a façonné le paysage que l'on observe aujourd'hui : un plateau constellé de lacs. Petit à petit, ces lacs ont été colonisés par la végétation (linaigrettes, carex, rubaniers, ...). Les conditions extrêmes d'humidité, d'acidité, de froid qui règnent sur le plateau ne permettent pas aux microorganismes de dégrader la matière végétale : elle s'accumule et forme la tourbe des tourbières.

Beaucoup d'espèces se sont adaptées à ces milieux difficiles. La sphaigne, mousse des tourbières, est une véritable éponge : elle peut stocker jusqu'à 30 fois son poids en eau ! La Drosera, petite plante carnivore se nourrit d'insectes pour compenser le déficit en azote du sol. Le Lézard vivipare s'est adapté au froid : son sang contient des molécules antigel.

Autrefois terres de légende, les tourbières sont maintenant mieux connues : elles purifient l'air et l'eau, elles sont la mémoire des climats passés (la tourbe est un très bon conservateur), elles abritent des espèces en voie de disparition.



Plateau des Lacs

Les pelouses steppiques de l'Oisans

Si le mot steppe évoque les étendues herbeuses d'Asie centrale, il peut définir aussi les pelouses des coteaux de la Garde, d'Auris et du Freney.

Bien ensoleillés, arides et frais, les coteaux permettent à des plantes « steppiques » de pousser. Ces espèces se caractérisent par deux dormances, hivernale avec des hivers rigoureux et longs et estivale avec la sécheresse.

Seules 3 vallées en France abritent cette végétation typique d'Asie centrale : la Romanche, la Durance et la Maurienne.

Aujourd'hui, ces pelouses, peu productives, sont délaissées par le monde agricole. Peu à peu, elles se boisent, le paysage change et cette exceptionnelle végétation disparaît.

L'aulnaie blanche du Col d'Ornon

L'aulnaie blanche est composée principalement d'aulnes blancs. Ces arbres ressemblent aux aulnes verts mais le dessous du feuillage est recouvert d'un duvet blanchâtre et argenté. L'aulnaie se développe le long des torrents et sur leurs cônes de déjection. Elle a besoin de terrains régulièrement humidifiés et remaniés par les crues torrentielles.

Ainsi, les aménagements des lits torrentiels, bénéfiques pour les habitants ont eu un impact sur ces aulnaies : l'absence de crues torrentielles entraîne un vieillissement du boisements et l'installation du frêne. L'extraction de matériaux peut aussi avoir un effet négatif en abaissant le niveau de la nappe d'eau.

Aujourd'hui, l'aulnaie blanche s'est raréfiée en Europe. Celle du Col d'Ornon est la plus étendue de France avec une surface d'environ 250 ha.



Aulnaie blanche

Le saviez-vous ?

Qu'est ce qu'un habitat naturel ?

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique, qui se distingue par ses caractéristiques géographiques (relief, climat...), abiotiques (roches, nature du sol...) et biotiques (végétation, faune), qu'elle soit naturelle ou semi-naturelle. Si cet habitat est répertorié dans les annexes des directives européennes Natura 2000, on parle d'un habitat d'intérêt communautaire. Certains habitats particulièrement rares ou menacés à l'échelle européenne sont qualifiés de prioritaires.

Un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son cycle biologique.



Venton

Alpage du Grand Galbert

L'alpage du Grand Galbert bénéficie d'une mesure agroenvironnementale territorialisée (MAEt) depuis 2007. L'agriculteur s'engage à maintenir une gestion de l'alpage respectueuse des espaces naturels et des espèces en échange d'une aide financière.

Vers un nouveau Docob...

Le Document d'objectif du site Natura 2000 du Taillefer vieillit... 2013 a vu la relance de l'animation avec la réunion du comité de pilotage et le lancement de groupes de travail sur les thématiques des zones humides, du pastoralisme et de la gestion de la fréquentation.

Le Taillefer en tournage !

Le plateau du Taillefer abrite de nombreuses tourbières. Ce sont des zones humides très fragiles dont l'existence repose sur la présence d'eau en continu et un climat frais. Des animaux et des plantes relictuelles des temps glaciaires y vivent... France 3 y est venu tourner le magazine « Chronique d'en haut » de décembre. Pour revoir cette émission et les belles images du plateau des lacs, rendez-vous sur : <http://rhone-alpes.france3.fr/emissions/chroniques-d-enhaut/actu/les-secrets-du-taillefer.html>



Drosera

180 ha agricoles engagés, refuge de biodiversité

En 2013, un agriculteur s'est engagé dans la gestion extensive des prairies et pelouses de son exploitation. La mosaïque des milieux naturels est précieuse du point de vue paysager, pour le patrimoine naturel (baies, nidification des perdrix bartavelle, reproduction des papillons, fleurs), et l'activité pastorale (ressource et abri pour les animaux). L'objectif ? préserver ces espaces, maintenir la qualité des prairies fleuries et maîtriser la progression des arbres par une gestion pastorale adaptée.



Accompagnement des sports de pleine nature...

Sites d'escalade, parcours d'orientation... Natura 2000 ne signifie pas incompatibilité ! La structure animatrice accompagne les projets de développement du territoire afin qu'ils tiennent compte des espèces et des milieux naturels. Des panneaux seront bientôt posés par le Conseil Général. Ils intégreront des informations sur Natura 2000.

Suivi de l'écrevisse à pieds blancs

L'écrevisse à pieds blancs est l'une des espèces rares du site Natura 2000. Présente dans les fossés de la plaine du Valbonnais, elle a été inventoriée en 2010 et 2011 par le Parc des Ecrins en lien avec l'ONEMA et la Fédération départementale de pêche.

Quelques acti



Livet et Gavet

Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer

Forêts, landes et prairies de versants du Col d'Or

Valbonnais

Entraigues

Lavaldens

La Morte

Ormon

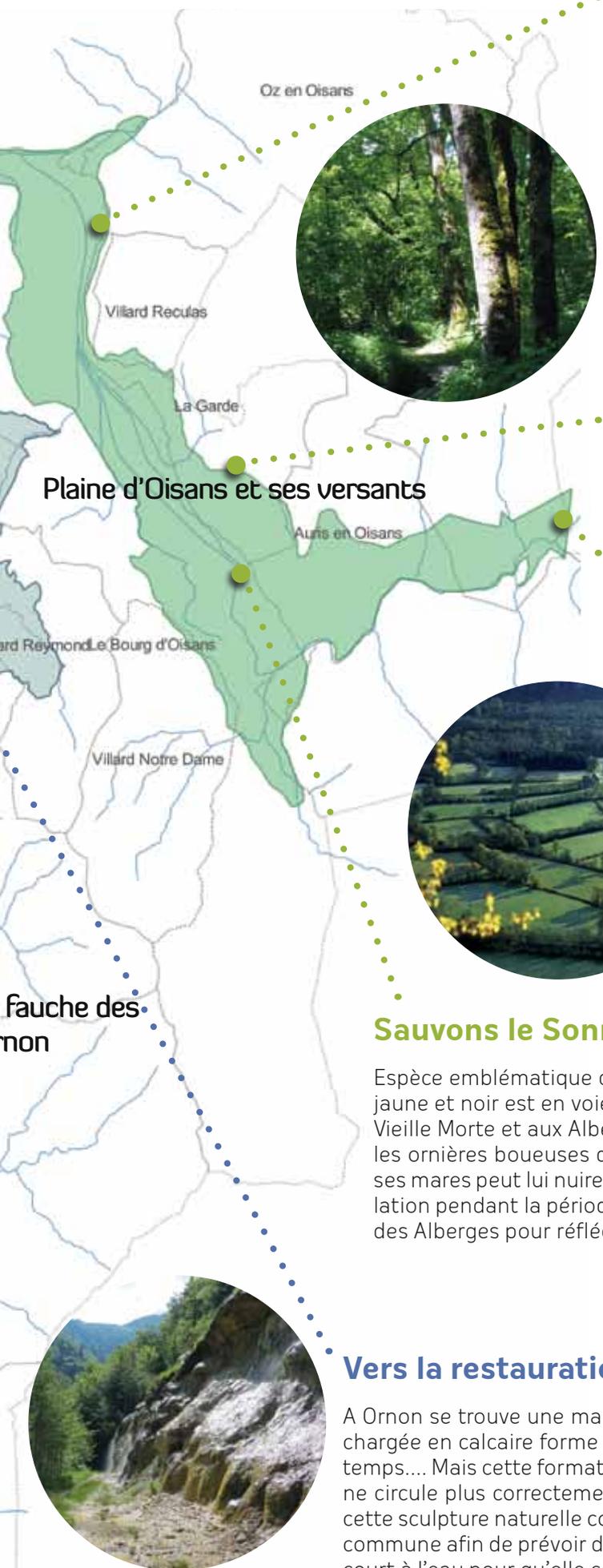
Ville

Chantelouve

Le Périer

Oulles

ons menées...



Le Marais de Vieille Morte

Le Marais de Vieille Morte est un Espace Naturel Sensible. Labellisé par le département car il abrite une faune, une flore et des paysages remarquables, ce site est protégé et ouvert au public.

En 2013, des sorties nature ont eu lieu : elles ont permis au public de découvrir la biodiversité des milieux humides. Sonneurs à ventre jaune, Tritons alpestres, orchidées, libellules, papillons, Cincles plongeurs... autant d'espèces qui ont pu être observées. En 2014, n'hésitez pas à participer !

Actualisation du périmètre

En 2013, l'animatrice a rencontré les élus des communes afin de proposer une adaptation du périmètre du site Natura 2000. L'objectif était d'avoir un périmètre cohérent avec les enjeux biologiques, les limites cadastrales et d'exclure certaines zones habitées du site Natura 2000. Le nouveau périmètre devrait voir le jour en 2014.

Bilan des MAEt

Après 5 ans de mises en œuvre, c'était l'heure du bilan en 2013. Les MAEt de la plaine de Bourg d'Oisans et de ses versants ont permis d'encourager le maintien de pratiques agricoles extensives dans la plaine (fauche tardive, peu ou pas d'engrais) et la réouverture et l'entretien des pelouses des coteaux. Le morcellement foncier reste une entrave à l'engagement des agriculteurs dans ce programme.

Sauvons le Sonneur à ventre jaune

Espèce emblématique de la plaine de Bourg d'Oisans, ce petit crapaud au ventre jaune et noir est en voie de disparition dans le monde. Présent dans le marais de Vieille Morte et aux Alberges, des actions sont menées pour le sauver... Il vit dans les ornières boueuses des pistes et se reproduit d'avril à août. La circulation sur ses mares peut lui nuire. Depuis 2013, la piste de Vieille Morte est fermée à la circulation pendant la période sensible. En 2014, un travail sera mené avec les usagers des Alberges pour réfléchir aux actions possibles pour sauver cette espèce.

Vers la restauration de la tuffière d'Ornon ?

A Ornon se trouve une magnifique source pétrifiante... Au contact de l'air, l'eau très chargée en calcaire forme des concrétions aux contours étranges évoluant au fil du temps.... Mais cette formation géologique et naturelle rare se dégrade. En effet, l'eau ne circule plus correctement ce qui fait que le calcaire ne se dépose plus. Pour que cette sculpture naturelle continue d'exister, un contrat Natura 2000 a été signé par la commune afin de prévoir des travaux de restauration. L'objectif est de redonner libre court à l'eau pour qu'elle continue de créer ces dépôts de calcaire originaux.

Des outils de gestion pour tous...

Charte Natura 2000, un code de bonne conduite

Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

Ce sont des « bonnes pratiques » de gestion favorable aux espèces remarquables du site et à la biodiversité. Chaque site est doté de sa propre charte **Objectifs ?**

Il s'agit d'un engagement moral. L'adhésion garantit la mise en œuvre de pratiques respectueuses pour l'environnement et la biodiversité.

Qui peut adhérer ?

Les propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses en site Natura 2000, pour une durée de 5 ans.

Comment adhérer ?

Un dossier de demande d'adhésion doit être constitué avec la structure animatrice.

Quelques engagements de la charte du Col d'Ornon

▪ Tous milieux

Autoriser l'accès des parcelles à la structure animatrice
Ne pas introduire d'espèces exotiques ou envahissantes

▪ Forêts

Maintenir du bois mort et de vieux arbres à cavités
Ne pas entreposer de rémanents dans les cours d'eau et zones humides
Choisir des essences locale en cas de plantation
Ne pas intervenir entre le 1er juin et le 30 juillet dans certaines zones à enjeux

▪ Pelouses, prairies, landes

Ne pas boiser, ne pas retourner le sol
Ne pas désherber chimiquement, ne pas assécher les mares

▪ Milieux humides

Ne pas assécher, dévier, canaliser les cours d'eau
Ne pas installer d'obstacles à l'écoulement de l'eau, à la circulation des espèces
Ne pas détruire les ripisylves

Les MAEC, mesure agroenvironnementale et climatique

Les engagements sur l'alpage du Grand Galbert

- Pâturage serré sur zone à Fétuque spadicée
- Retard de pâturage sur les zones à galliforme
- Déplacement de la distribution de sel par rapport aux enjeux zones humides
- Réouverture de zone

En début et fin d'estive, la structure animatrice rencontre le berger et le conseille dans la mise en œuvre de ses engagements.



Qu'est-ce que c'est ?

Les **MAEC** sont des contrats **volontaires** signés entre les agriculteurs et l'Etat, en faveur de la préservation de la biodiversité. Elles remplacent les MAET (mesures agroenvironnementales territorialisées).

Objectifs ?

Maintenir la pratique de la fauche
Maintenir la gestion extensive des prairies
Maintenir une gestion pastorale adaptée au milieu
Restaurer les milieux en cours de fermeture
Préserver les zones humides

Qui peut adhérer ?

Agriculteurs engagés à la PAC

Modalités ?

L'engagement porte sur un cahier des charges ou un plan de gestion écopastoral.
La durée de l'engagement est de **5 ans** et donne lieu à des aides financières.

Contrat Natura 2000

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Un Contrat Natura 2000 est un engagement volontaire entre un acteur local (propriétaire, commune, association) et l'Etat dans un site Natura 2000.

Objectifs ?

Restauration de milieux ou actions en faveur des espèces.

Qui peut adhérer ?

Propriétaire ou ayant droit sur une parcelle incluse dans le site Natura 2000.

Modalités ?

L'engagement porte sur 5 ans pour des travaux définis par un cahier des charges, 30 ans pour la conservation de bois d'intérêt écologique. Les travaux sont financés jusqu'à 100 %.

Paroles d'acteur

La parole à un agriculteur

J'ai créé mon exploitation agricole il y a dix ans. Le choix d'élevage en zone de montagne pour une production de viande est synonyme pour moi de qualité reposant sur l'herbe.

Notre commune au coeur des massifs de l'Oisans et proche du Parc National des Ecrins a été «naturellement» classée en zone NATURA 2000.

J'ai opté pour une mesure MAE soutenant la pratique traditionnelle de fauche de prairies naturelles, elle implique peu de contraintes supplémentaires à mes pratiques.

Etre soutenu financièrement pour des pratiques respectueuses de notre patrimoine agricole si fragile en montagne est un gage d'avenir pour tous.

Didier Girard, agriculteur.



Zones Natura 2000 : 40% du bassin versant de la Romanche



Le contrat de rivière Romanche est un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Romanche, signé en 2013 pour une période de 6 ans. Son fonctionnement est suivi par le Comité de rivière Romanche, qui rassemble tous les acteurs de l'eau : collectivités territoriales, usagers et administrations. Il est porté juridiquement et financièrement par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO). Plusieurs partenaires apportent leur soutien technique et financier, comme l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes... Au total, ce sont 60 maîtres d'ouvrage qui se sont engagés à réaliser 150 actions, pour un montant prévisionnel d'investissements de 109 M€ sur la Romanche et ses affluents. Les sites Natura 2000 représentent 40% du bassin versant de la Romanche. Une attention particulière est portée sur ces secteurs où les actions du contrat doivent être compatibles avec les objectifs définis dans les DOCOB.

Maud Balme et Lucille Delacour, SACO

L'ONF, un partenaire clé dans la mise en œuvre de Natura 2000

Lors de la phase d'élaboration du DOCOB, l'Office National des Forêts met à disposition son expertise et ses ressources pour le diagnostic environnemental du site (descriptions d'habitats, de peuplements forestiers sensibles, inventaires des menaces pesant sur les milieux ...), la prise en compte des enjeux humains liés à la forêt (usages, coupes, protection des risques naturels...) et contribue aux propositions d'actions.

L'aménagement forestier (document de gestion des forêts publiques) intègre pleinement les spécificités du contexte Natura 2000 local, en citant les grandes lignes du DOCOB concernant le milieu forestier. Une intégration qui se décline concrètement par des actions concertées avec les collectivités et nos partenaires, et dont voici quelques

exemples emblématiques du territoire de l'Oisans et du Valbonnais :

- exploitations forestières alternatives (débardage par câble ou traction animale limitant l'impact des coupes en zones humides)
- création d'îlots de vieillissement (surfaces forestières laissées au repos pendant plusieurs décennies pour favoriser une dynamique naturelle de la biodiversité)
- gestion spécifique d'espèces protégées (comptage et mise en lumière de stations à Sabot de Vénus, abandon de bois mort favorisant la Rosalie des Alpes)
- restauration d'habitats dégradés (tourbières, tufières, l'aulnaie blanche du Col d'Ornon).

Mehdi Lopez, ONF



Des suivis scientifiques

Quand les espèces sont rares et plus encore quand leur milieu de vie est particulièrement instable (comme les lits de rivières alpines), il devient difficile de les suivre et d'évaluer leur état de conservation.

Grâce à une nouvelle méthode de recherche qui sera testée sur le Trèfle des rochers dans le Vénéon en 2014, il devient pourtant possible d'estimer une probabilité de présence de l'espèce et la taille des populations étudiées. Ces résultats permettront d'adapter les actions de gestion.

Cédric Dentant, botaniste au Parc national des Écrins

Vous faire découvrir

Sortie nature à Vieille Morte

Découvrez l'histoire et les richesses naturelles du Marais de Vieille Morte. Les animations sont gratuites. Elles auront lieu les mardis **8 juillet, 12 août, et 9 sept. 2014**.

Les inscriptions se font auprès de la maison du Conseil général de l'Oisans au 04 76 80 03 48.

Agir facilement

En randonnée, pour que le paysage et la biodiversité continuent de nous émerveiller :

- Je reste sur les sentiers balisés (peinture, pancarte...).
- Je ne prends pas de raccourcis qui provoquent une érosion du sol...
- Je tiens mon chien en laisse pour ne pas déranger la faune sauvage et les troupeaux domestiques.
- Je ne fais pas de feu en montagne. Cela détruit le sol pour des décennies.

A la page...

Les sites Natura 2000 ont enfin leur site internet ! Ainsi pour plus d'informations, ou juste par curiosité, nous vous invitons à vous connecter à l'adresse suivante selon le site qui vous intéresse :

<http://taillefer.n2000.fr>
<http://plainedoisans/n2000.fr>
<http://coldornon.n2000.fr>

Vous y trouverez la carte de chaque site, des photos, les documents d'objectifs, des informations sur les sites Natura 2000 ainsi que des fiches sur les espèces et les habitats naturels.



Le saviez-vous ?

Est-il interdit de chasser sur un site Natura 2000 ?

Non. Tout comme la pêche, Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité pratiquée dans le strict respect des textes et lois en vigueur.

Quelles sont les contraintes de Natura 2000 ?

La réglementation nationale s'applique comme partout ailleurs : loi Montagne, loi sur l'eau, code forestier, code de l'urbanisme... Seule contrainte particulière, la nécessité de réaliser une étude d'incidence lorsque des projets d'aménagements, des manifestations ou la révision des documents d'urbanisme sont prévus dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Il s'agit d'évaluer l'impact éventuel des projets sur les espèces et les milieux naturels des Directives européennes.

L'exploitation des ressources naturelles (agriculture, forêts ...) dans un site Natura 2000 est-elle possible ?

Oui, les activités humaines sont maintenues. Elles sont parfois favorisées par des aides lorsqu'elles sont bénéfiques à l'environnement.

Est-ce qu'un propriétaire peut refuser la réalisation d'une action Natura 2000 ?

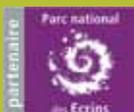
Oui, les contrats Natura 2000 sont basés sur le volontariat. Un propriétaire ne doit cependant pas détruire une espèce ou un milieu naturel intentionnellement (réglementation nationale sur les espèces protégées).

Est-ce que les sites Natura 2000 sont inscrits aux documents d'urbanisme d'une commune ?

Oui, lors des études d'élaboration ou de modification des POS ou des PLU, un volet concerne l'impact des aménagements prévus sur les milieux et espèces à préserver.

Quelle différence entre Natura 2000 et le parc national ?

Le Parc national est un espace naturel protégé où s'applique une réglementation spécifique au sein de la zone cœur. Natura 2000 est un espace naturel géré par les acteurs locaux (Comité de pilotage). Les actions sont réalisées de manière volontaire par le biais de contrats.



CONTACTS

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :
Justine Coulombier
Parc national des Écrins
120 rue Gambetta - 38520 Le Bourg d'Oisans
tél. 04 76 80 33 61
e-mail : justine.coulombier@ecrins-parcnational.fr